



Assemblée communale du 26 mai 2014

Salle communale – Ursy – 20.00 heures

Assemblée communale convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, par un tout ménage, l'affichage au pilier public et convocation dans le journal d'information de la commune.

Président : Philippe Conus, Syndic
Scrutateurs : Robin Koetschet, Muriel Savary Colliard, Roger Monney
Présents : 128 citoyennes et citoyens (6.65 % de 1924 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 16 décembre 2013
(n'est pas lu, il figure dans le journal d'information communal)
2. Comptes 2013
 - 2.1 Comptes de fonctionnement
 - 2.2 Comptes des investissements
 - 2.3 Rapport de la commission financière
 - 2.4 Approbation
3. Statuts V.O.G., modification des art. 21 al. 3 et 34, approbation
4. Projet « école-administration » : information
5. Divers

A 20.00 heures, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il salue toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 3 scrutateurs. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les débats seront enregistrés, conformément à l'art. 3 du règlement d'exécution de la LCo. L'enregistrement est effacé, au plus tard après l'approbation définitive du procès-verbal.

Excusé : M. Régis Magnin, Conseiller communal, en voyage à l'étranger. Des citoyens se sont également excusés. Les noms ne sont pas cités.

M. le Syndic salue tout spécialement :

- M. Charles Ducrot, chef de service-adjoint à la DAEC et responsable des constructions scolaires pour le canton de Fribourg. M. Ducrot est présent ce soir pour apporter sa contribution au point 4 de l'ordre du jour.
- Mme Sophie Murith du journal La Gruyère
- Mme Laurence Berset du journal La Liberté

1. Procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2013

Le procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2013 ayant été inséré dans le journal d'information de la commune d'Ursy, il n'est pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Il est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Le procès-verbal de l'assemblée du 16 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

M. le Syndic remercie Madame Marie-Hélène Butty, Secrétaire communale, pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

2. Comptes 2013

Avant de passer à la présentation des comptes 2013, M. le Syndic rappelle que lors de l'assemblée communale de décembre 2013, il avait fait part du souci du Conseil communal concernant l'évolution de nos finances. Malheureusement, les craintes se précisent. L'exercice 2013 se solde par un excédent de charges. Sans répéter tous les facteurs influençant négativement le résultat, l'exercice est influencé par une baisse des rentrées sur les impôts des personnes morales. Ceci donne une différence négative de plus de CHF 800'000.00 par rapport au budget et environ CHF 550'000.00 par rapport à 2012. M. le Syndic rappelle que les impôts sur les personnes morales peuvent fluctuer beaucoup plus que les impôts sur les personnes physiques. Il relève cependant qu'avec un taux d'impôt de 70% et une contribution immobilière de 1.25%, la fiscalité est, en comparaison avec la majorité des autres communes, relativement favorable. Pour les comptes 2013, les réserves constituées permettent cependant d'équilibrer plus ou moins les comptes.

Indépendamment des projets à réaliser, il est certain qu'un ajustement de la fiscalité sera nécessaire. Tout cela sera analysé par le Conseil communal et la commission financière lors de l'établissement du budget 2015.

Pour 2014, les conseillers communaux ont aussi reçu pour mission de respecter le budget et que certaines dépenses non prévues devront être reportées d'une année.

M. le Syndic propose de passer en revue le compte de fonctionnement et le compte des investissements 2013.

Un extrait des comptes était inséré dans le journal d'information et il y a toujours la possibilité de les consulter intégralement avant l'assemblée à l'administration communale.

2.1 Comptes de fonctionnement

Monsieur le Syndic présente tous les chapitres des comptes de fonctionnement. Il les commente et explique les principales variations.

	Charges en CHF	Produits en CHF
Administration	735'243.30	159'524.80
Excédent de charges		575'718.50
Ordre public	427'012.90	314'561.10
Excédent de charges		112'451.80
Enseignement et formation	2'998'421.35	96'416.45
Excédent de charges		2'902'004.90
Culte culture et loisirs	323'076.35	13'220.00
Excédent de charges		309'856.35
Santé	922'935.65	49'174.70
Excédent de charges		873'760.95
Affaires sociales	1'514'737.00	486'915.10
Excédent de charges		1'027'821.90
Transports et communications	379'883.95	65'322.05
Excédent de charges		314'561.90
Protect. et aménag. de l'environn.	1'047'373.85	826'089.55
Excédent de charges		221'284.30
Economie	166'194.85	136'141.96
Excédent de charges		30'052.89
Finances et impôts	585'464.41	6'921'296.27
Excédent de produits	6'335'831.86	

Explications des principales variations

0. **Administration** : environ CHF 27'000.- de dépenses supplémentaires en comparaison du budget en raison d'un ajustement des charges sociales et d'adaptations informatiques suite à la fusion

1. **Ordre public** : conforme au budget

2. **Enseignement et formation** : globalement conforme au budget malgré l'ouverture d'une classe supplémentaire et l'utilisation d'un 4^{ème} bus pour les transports scolaires à la charge de la commune. Pour l'AES, on enregistre une subvention cantonale exceptionnelle
3. **Culte, culture et loisirs** : il a fallu procéder à des travaux d'entretien en 2013 pour les halles de sport. Ceci représente CHF 9'000.- de plus que le budget
4. **Santé** : ce chapitre comprend essentiellement des charges liées. Il est proche du budget (- CHF 15'000.-)
5. **Affaires sociales** : assistance, ce poste a fortement augmenté en raison des aides matérielles et MIS (+ CHF 50'000.-)
6. **Transports et communications** : l'hiver 2012/2013 a été assez rigoureux ce qui entraîne des charges supplémentaires de déneigement.
Approvisionnement en eau : l'année 2013 n'est pas une année de référence pour ce poste. Les achats d'eau sont encore importants (travaux en cours). Le chapitre est couvert à 76% et la loi demande un 100%.
Protection des eaux : poste couvert à 100%
Gestion des déchets : couvert à 69% mais ce sera corrigé avec l'investissement pour la benne à déchets encombrants
7. **Protection et aménagement de l'environnement** : rien à signaler
8. **Economie** : pour le poste « Forêts », les frais de débardage sont plus importants. Le marché du bois n'était pas très bon en 2013. Déficit de CHF 23'000.-
9. **Impôts** : comme déjà mentionné, baisse des impôts sur les personnes morales tandis que les impôts sur les personnes physiques sont supérieurs à 2012 (+ CHF 250'000.-).
Les frais d'entretien et de gérance du bâtiment de l'école de Vuarmarens sont supérieurs au budget de CHF 15'000.-, ceux-ci n'avaient pas été pris en compte dans le budget.

L'exercice 2013 est équilibré grâce aux subsides de fusion et à la dissolution de réserve sur les impôts.

Récapitulation des comptes de fonctionnement

Total des charges	CHF	9'100'343.61	
Total des produits	CHF		9'068'661.98
Excédent de charges	CHF		31'681.63

La discussion n'est pas demandée.

2.2 Comptes des investissements

M. le Syndic présente les investissements bouclés en CHF :

Investissements	Crédit voté	Coût final	Différence
Assainissement Ch. du Soleil, Ursy	448'000.00	495'176.80	47'176.80
Liaison piétonne Ursy-Vauderens	1'800'000.00	1'540'535.95	-259'464.05
AGSO : chambre de comptage et participation conduite Ursy-Rue	152'000.00	152'000.00	0.00
Réseau d'eau potable	2'400'000.00	2'405'673.05	5'673.05
Subvention ECAB et Améliorations foncières pour réseau eau potable	-1'200'000.00	-1'205'111.55	-5'111.55
Epuration Mossel	200'000.00	132'367.75	-67'632.25
Achat d'un compacteur à Vuarmarens	90'000.00	90'488.50	488.50
Equipement zone « Derrière la Grange » 1 ^{ère} phase	200'000.00	200'000.00	0.00
Total	4'090'000.00	3'811'130.50	-278'869.50

Investissements non-bouclés en CHF :

Investissements	Crédit voté	Comptes 2013	Report budget 2014
Crédit d'étude « Concept école et administration »	25'000.00	9'466.40	15'533.60
Plan d'aménagement local	70'000.00	1'600.00	68'400.00
Equipement zone « Derrière la Grange » Ursy	3'600'000.00	1'357'021'50	2'242'978.50
Vente de terrain « Ch. du Marais »	-150'000.00	-18'238.80	-150'000.00
Total	3'843'000.00	1'368'087.90	2'446'360.90

Récapitulation des investissements nets 2013 en CHF

Bouclés	CHF	591'235.60
Non bouclés	CHF	1'368'087.90
Taxes de raccordements encaissées	CHF	-202'418.80
Versements de tiers (AGSO)	CHF	-215'758.45
Subvention AF et ECAB	CHF	-376'111.55
Total investissements nets 2013	CHF	1'165'034.70

Pour information, M. le Syndic présente le tableau des immobilisations (placements et patrimoine administratif) ainsi que le tableau des chiffres-clés et le bilan au 31 décembre 2013.

Chiffres-clé 2013 :

Endettement net	CHF	4'997'844.80
Dette par habitant au 31.12.2012	CHF	1'715.70
Dette par habitant au 31.12.2013	CHF	1'949.24
Marge nette d'autofinancement (Cash Flow)	CHF	-139'935.58
Capacité d'investissement au 31.12.2013	CHF	1'073'355.65

Bilan au 31 décembre 2013 en CHF :

Actif		Passif	
Disponibilités	474'514.27	Engagements courants	481'388.17
Avoirs	1'498'241.90	Dettes à court terme	282'051.10
Placements	3'866'782.45	Dettes à moyen et long terme	5'764'172.00
Actifs transitoires	478'548.08	Provisions	130'000.00
Patrimoine administratif	7'675'773.20	Passifs transitoires	362'143.75
		Réserves	1'665'540.85
		Capital	3'167'015.96
Total de l'actif	13'993'860.90	Total du passif	13'993'860.90

2.3 Rapport de la commission financière

Mme Bernadette Hug, présidente de la commission financière, donne lecture du rapport.

Les comptes de l'exercice 2013 ont été révisés par la société fiduciaire mafidu.com conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée Communale et en application de la Loi sur les communes.

Le 8 mai 2014, un entretien final au sujet de la vérification détaillée des comptes 2013 a eu lieu avec Mme Véronique Delessert Pernet, réviseur responsable, M. Philippe Conus, responsable du dicastère des finances et Mme Sophie Progin, caissière. La Commission financière a pu constater que la révision

a été effectuée au moyen du formulaire officiel établi par le Service des Communes et dans le respect des prescriptions légales.

La Commission financière a pris connaissance du rapport final de l'organe de contrôle. Celui-ci ne relève pas d'élément particulier. Il constate que la comptabilité et les comptes ont été établis conformément à la législation et aux directives émises par le canton. Le rapport propose d'approuver sans réserve les comptes qui ont été présentés. Le rôle de la commission financière consiste à prendre position sur le rapport et d'émettre un préavis lors de l'approbation de l'Assemblée communale.

La Commission financière remercie la Fiduciaire mafidu.com, organe de révision, Mme Sophie Progin, Caissière, M. le Syndic Philippe Conus, responsable du secteur des finances, pour le professionnalisme, la collaboration et le travail accompli.

En conclusion, la Commission financière donne un préavis favorable sur le rapport de l'organe de révision et invite l'Assemblée Communale à approuver les comptes 2013 qui se soldent avec un excédent de charges de CHF 31'681.63.

Discussion : la discussion n'est pas demandée.

2.4 Approbation

Les comptes de fonctionnement et les comptes des investissements 2013 de la commune d'Ursy sont approuvés à l'unanimité.

Avant de clore ce point de l'ordre du jour, M. le Syndic tient à remercier ses collègues du Conseil communal pour le travail réalisé durant l'année 2013. Une reconnaissance particulière est adressée à l'administration communale et tout spécialement à Mme Sophie Progin, caissière, ainsi qu'à sa collaboratrice Mme Magali Rohrbasser pour tout le travail effectué dans le cadre de ces comptes 2013.

Au nom du Conseil communal, il remercie les membres de la commission financière pour la très bonne collaboration et leur travail. Il remercie aussi la fiduciaire mafidu.com pour le travail effectué dans le cadre du mandat confié.

3. Statuts V.O.G., modification des art. 21 al. 3 et 34, approbation

L'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye, Veveyse-Oron-Glâne (VOG) planifie une rénovation et un agrandissement de la STEP d'Ecublens. L'investissement est devisé à 25 millions de francs.

L'assemblée des délégués du 10 avril dernier a accepté le crédit ainsi que la modification des statuts.

Afin de mener à bien ce projet et après avoir discuté avec le Service des communes du canton de Fribourg, une modification des statuts est nécessaire. Elle concerne la limite d'endettement et l'actualisation du montant dès lequel un référendum est obligatoire.

L'association regroupe des communes fribourgeoises et vaudoises (différence de système). Elles concernent 2 articles :

Teneur actuelle	Nouvelle teneur
Art. 21, alinéa 3 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à Fr 4'000'000.-- sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'article 123e LCo.	Art. 21, alinéa 3 Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieure à CHF 30'000'000.- sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'article 123e LCo.
Art. 34 La limite d'endettement de l'association est fixée comme suit : a) Fr 20'000'000.- au titre de crédit de construction b) Fr 1'000'000.- au titre de compte de trésorerie	Art. 34 La limite d'endettement de l'association est fixée comme suit : a) Fr 30'000'000.- au titre de crédit de construction b) Fr 1'000'000.- au titre de compte de trésorerie

La STEP a été construite en 1990/1991 avec une projection de capacité jusqu'en 2014/2015. Dans l'investissement devisé à 25 millions de francs, 8 millions sont destinés à la mise à niveau de la STEP et 17 millions à l'agrandissement. Les eaux usées de notre commune sont dirigées vers 2 stations d'épuration : Ecublens et Lucens.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 126 NON 0 Abstention 2

La modification des statuts V.O.G. art. 21 al. 3 et 34 est approuvée à l'unanimité des voix exprimées

4. Projet « école-administration » : information

Voici déjà 2 ans qu'un groupe de travail composé de membres du Conseil communal, de la commission scolaire et de l'administration communale a commencé les réflexions sur ce projet.

Ce soir, le Conseil communal est en mesure de communiquer l'état de la situation et le calendrier des prochaines étapes. C'est un projet très important pour notre commune. Le développement démographique et le système scolaire obligent de revoir nos infrastructures scolaires et administratives.

Concernant le projet de nouveau bâtiment scolaire, l'emplacement prévu nécessite un achat de terrain. Les négociations sont maintenant bouclées.

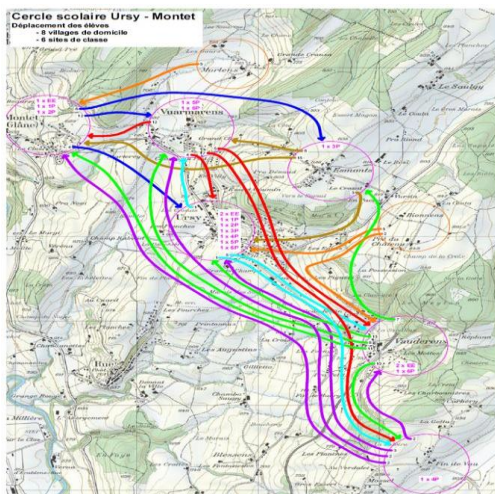
L'objectif pour ce soir est de présenter les réflexions du groupe de travail et du Conseil communal. Pour les écoles, la question principale est de décider une centralisation complète ou partielle sur Ursy.

Pour la présentation du projet, M. le Syndic donne la parole à M. Dubey, Conseiller communal responsable des écoles et président du groupe de travail. M. Dubey présente le projet en 6 points :

1. Situation actuelle
2. Rappel des besoins
3. Présentation des variantes retenues
4. Avantages et inconvénients des variantes
5. Recommandation
6. Procédure et calendrier

1. Situation actuelle

- Ecoles :
- dispersion des bâtiments dans 6 villages
 - manque de salles de classes (4 pavillons provisoires pour la rentrée 2014)
 - organisation des transports très difficile
 - des équipements à double ou triple (salles, matériel)
 - collaboration entre enseignants plus compliquée



Les transports scolaires, ce sont :

- Des élèves provenant de 8 villages
- Des classes réparties sur 6 villages
- Près d'un enfant sur deux à transporter chaque jour
- 10 classes sur 18 à transporter pour les leçons de sport
- Des coûts totaux de près de CHF 200'000.-/an

Administration :

- manque de place (locaux conçus pour une population de 700 à 800 habitants)
- conditions de travail du personnel administratif (3 places de travail pour 5 personnes)
- manque de locaux (salle de réunion, bureau de vote, archives, etc).

Accueil extrascolaire :

- utilisation des locaux de l'école maternelle (solution provisoire)
- capacité d'accueil limitée (12 à 14 enfants).

2. Rappel des besoins

Besoins pour les écoles :

Nombre	Salles	m2	Total m2	Remarques
16	école primaire	81	1296	
6	école enfantine	96	576	
5	Activités créatrices	81	405	Ecole rénovée : 3 classes
5	salles d'appui	21	105	
1	salle des maîtres	50	50	
1	Bureau administration	15	15	
1	Economat	72	72	
1	salle commune d'accueil	264	264	Salle paroissiale

Besoins pour l'accueil extrascolaire :

Nombre	Salles	m2	Total m2	Remarques
1	salle étude primaire	54	54	
1	salle étude enfantine	36	36	
1	cafétéria 50 pl.	60	60	
1	coin jeux	50	50	
2	vestiaires / lavabos	10	20	

Besoins pour l'administration :

Nombre	Salles	m2	Total m2	Remarques
1	Espace accueil	50	50	
3	Guichets	10	30	
1	Bureau 5 places	60	60	
3	Bureau indépendant	15	45	
1	Salle du Conseil	40	40	
2	Salle de réunion 8 à 10 personnes	15	30	
1	Local de vote	20	20	
1	Local archives	30	30	
1	Local dossiers en cours	6	6	
1	Local de conciergerie	10	10	
1	Cafétéria	20	20	

Besoins pour l'antenne sociale :

Nombre	Salles	m2	Total m2	Remarques
1	Réception / guichet	10	10	
1	Salle d'attente	10	10	
1	Bureau 3 places	40	40	
1	Bureau indépendant	15	15	Avec administration
1	Salle de réunion 8 à 10 personnes	15	15	Avec administration
1	Local archives	10	10	
1	Cafétéria	10	10	Avec administration

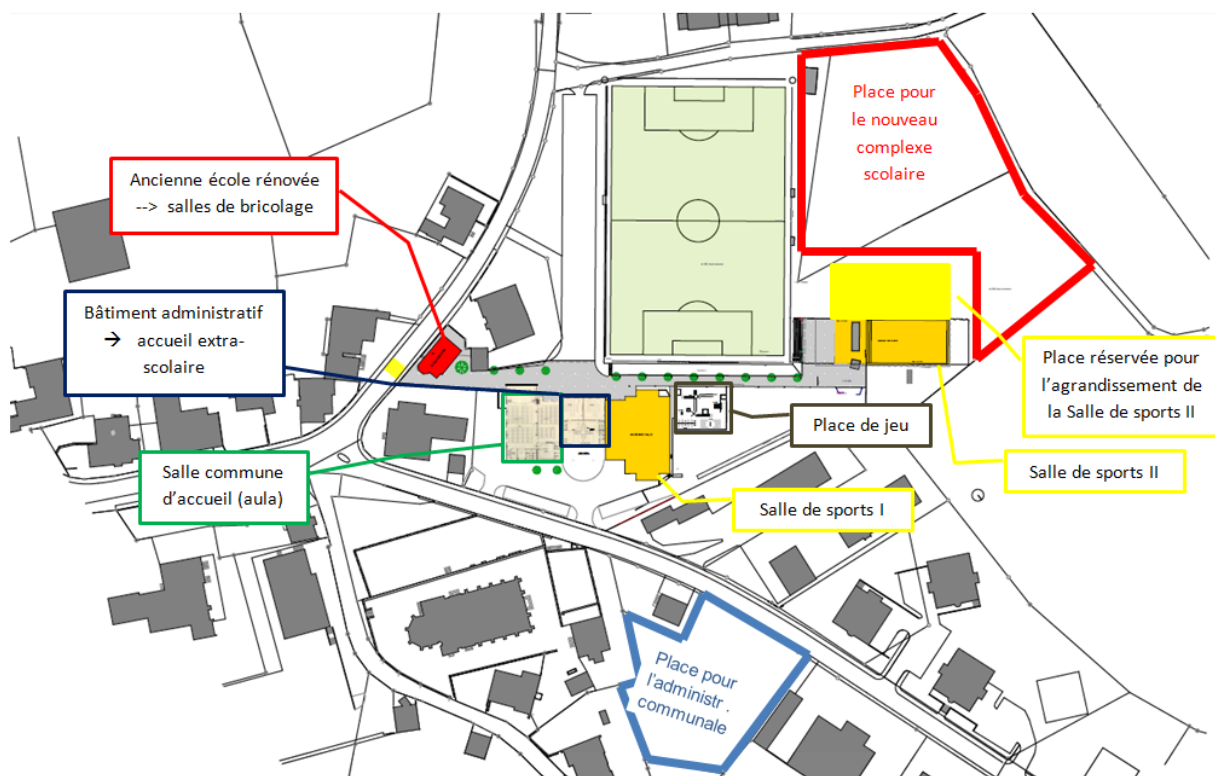
3. Présentation des variantes retenues

Variante MEDIUM :

- fermeture des sites de Mossel et Esmonts
- rénovation des sites de Vauderens et de Vuarmarens
- maintien de l'école rénovée d'Ursy pour les activités créatrices
- construction d'un nouveau bâtiment administratif
- transformation du bâtiment communal pour l'AES
- construction d'un nouveau bâtiment de 16 classes

Variante CENTRA :

- fermeture des sites de Mossel et Esmonts
- fermeture des sites de Vauderens et Vuarmarens
- maintien de l'école rénovée d'Ursy pour les activités créatrices
- construction d'un nouveau bâtiment administratif
- transformation du bâtiment communal pour l'AES
- construction d'un nouveau bâtiment de 22 classes



4. Avantages et inconvénients des variantes

Avantages de la variante CENTRA :

- diminution et simplification des transports
- moins de locaux annexes et meilleure utilisation
- rationalisation des frais d'exploitation
- des projets s'inscrivant dans la verticalité sont possibles : interaction entre les élèves de l'école infantine à la 6P et les nouveaux enseignants sont mieux encadrés
- les échanges de compétences entre les enseignants sont facilités (langue, musique, etc)

Inconvénients de la variante CENTRA :

- fermeture des écoles dans des villages (côté émotionnel). Il s'agira toutefois maintenir une place de jeux et un centre village
- affectation des bâtiments qui ne sont plus utilisés par l'école pas encore définie.

5. Recommandation

Le Conseil communal et la commission scolaire sont unanimes pour recommander la variante CENTRA.

6. Procédure et calendrier

30 juin 2014	Assemblée communale extraordinaire (crédit concours)
2 ^{ème} semestre 2014	Concours d'architecte
2015	Travail sur le projet, mise à l'enquête et soumissions
2016 et début 2017	Construction du bâtiment
Rentrée 2017	Ouverture de l'école

M. le Syndic complète : le Conseil communal n'a pas voulu venir ce soir avec la demande d'investissement pour le concours car il ne souhaitait pas mettre l'assemblée devant un fait accompli. Une assemblée extraordinaire aura lieu le 30 juin 2014.

M. le Syndic donne la parole à M. Charles Ducrot, chef de service-adjoint à la DAEC et responsable des constructions scolaires pour le canton de Fribourg.

M. Ducrot informe : le choix d'une école est du ressort de l'assemblée communale. Ce qu'il va dire est une incitation à prendre une décision pour le choix de la variante.

La nouvelle loi scolaire va dans le sens de la centralisation des écoles. L'introduction de la nouvelle loi prévoit le subventionnement pour le respect des besoins pédagogiques et le travail en verticalité.

Une école centralisée favorise :

- l'échange entre les enseignants. L'enseignant doit collaborer avec ses collègues à tous les niveaux
- la diminution des transports pour le sport les activités créatrices et la logopédie et pour les maîtres itinérants
- l'organisation des transports d'élèves pour l'accueil extrascolaire.

Il n'y a pas besoin de fusionner les cercles scolaires car le cercle scolaire d'Ursy a la bonne grandeur.

Un bâtiment centralisé facilite le travail du responsable d'établissement.

La tendance à construire une école centralisée a déjà été réalisée dans certaines communes. La commune de Vuisternens-dvt-Romont avait déjà fait le pas il y a quelques années et n'avait pas reçu les subventions pour les classes fermées mais ne regrette pas son choix.

Avec des écoles sur plusieurs sites, l'organisation des transports scolaires est un casse-tête. C'est aussi une difficulté pour les parents si leurs enfants sont scolarisés dans divers emplacements.

La variante choisie par le Conseil communal et la commission scolaire est un choix judicieux et sage.

M. Ducrot cite un cas dans la Broye qui choisit de construire une nouvelle école centralisée à Rueyres-les-Prés.

M. le Syndic remercie M. Ducrot. Il précise que la variante de tout centraliser est la proposition du Conseil communal et de la commission scolaire. Il relève la problématique des bâtiments à une seule classe tels les écoles d'Esmonts et Mossel. D'autre part, le bâtiment d'Esmonts est en mauvais état et pose vraiment problème.

Coût du projet : le Conseil communal ne va avancer aucun chiffre pour l'instant. Dans un premier temps, il faut décider de la variante. L'avenir des bâtiments qui seraient fermés fera l'objet d'une analyse ultérieure.

En ce qui concerne Montet : dans les 22 classes prévues, les classes de Montet sont incluses dans le projet.

Discussion :

- M. Christophe Kaempfer : Montet est actuellement dans le cercle scolaire. Quelle est la projection pour l'école de Montet. Le bâtiment sera-t-il désaffecté ? Et sur quelle base s'appuie le Conseil communal pour proposer une école avec 22 classes ?

Le Conseil communal d'Ursy ne peut pas donner de réponse sur l'avenir du bâtiment scolaire de Montet. En ce qui concerne le projet avec 22 classes, M. Ph. Dubey explique que le Conseil communal a demandé une étude au Service cantonal de la statistique. Cette étude tient compte de divers paramètres : les effectifs, l'évolution de la démographie, les surfaces de zone à bâtir etc. C'est une étude sérieuse faite de manière scientifique. La commune a tenu compte du dimensionnement des zones à bâtir et des conséquences de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire.

M. le Syndic complète en relevant qu'une demande des sociétés a été faite pour une salle polyvalente. Il rappelle qu'un espace est réservé pour l'agrandissement de la nouvelle halle de sport qui pourrait devenir polyvalente pour les manifestations des sociétés.

- M. Denis Neuhaus : en ce qui concerne les transports scolaires, une étude a-t-elle été faite pour savoir comment cela va se passer quand tous les élèves arriveront ou partiront en même temps ? Y aura-t-il des horaires différenciés ?

M. Ph. Dubey : La moitié des élèves habitent le village d'Ursy. Il restera 180 à 190 élèves à transporter. L'organisation des transports sera moins compliquée. En ce qui concerne les horaires, la Loi ne permet plus d'avoir des horaires différenciés. Un bus pourra faire plusieurs trajets. Actuellement, il y a déjà des élèves qui attendent jusqu'à 20 minutes.

- M. Daniel Hug : comme il n'y a pas de liaison entre le projet scolaire et le projet administration communale peut-on penser mettre l'administration communale dans un autre village ?

M. le Syndic : à son avis, ce n'est pas pensable, on ne veut pas revenir en arrière. La proposition sera prise en compte.

- M. Marcel-Jean Bischof : est-ce que l'on a réfléchi à un futur Cycle d'orientation à Ursy ?

M. le Syndic : Oui, cette question a à nouveau été étudiée en 2013. Le constat est que nous n'avons pas le potentiel d'élèves dans le sud de la Glâne même avec la commune de Siviriez.

M. Ph. Dubey complète en informant que même avec la commune de Le Flon qui a été englobée dans le calcul, la masse critique n'est pas atteinte.

- M. Roger Monney : est-ce que ce ne serait pas moins coûteux d'intégrer le bâtiment administratif dans l'école ?

M. le Syndic : non ce ne serait pas moins coûteux et d'autre part, il y a la volonté de ne plus avoir de voitures dans le rayon de l'école comme il n'est pas souhaitable d'avoir les locaux du service social dans le périmètre scolaire.

- M. Jean-Paul Robert : ne peut-on pas prendre en compte le bâtiment de la salle communale pour créer les locaux de l'administration ?

M. le Syndic : on prend note de la proposition.

- M. Christian Germann : peut-on prévoir un étage de plus si on veut plus de classes dans le nouveau bâtiment scolaire ?

M. Ph. Dubey : il est plus simple et plus rationnel de construire un nouveau bâtiment que d'agrandir. Dans la projection, les 22 classes sont le maximum nécessaire.

- Mme Monique Aebischer n'a pas compris si la halle polyvalente était comprise dans le projet ?

M. Ph. Dubey : la construction d'une halle de sport n'est pas prévue dans le projet. En fait, le projet c'est le concours qui le définira. Pour le moment, 2 halles de sport suffisent pour couvrir les besoins mais à 22 classes ce ne sera pas suffisant. Une nouvelle halle de sport est pour le futur.

M. Ducrot complète : une réflexion est en cours avec le Service des sports concernant les leçons de gym dont le but est d'étudier la limitation des investissements qui sont déjà conséquents. La salle communale est par exemple utilisable pour les leçons de rythmique. En ce qui concerne les CO dans le canton, le projet CO 4 pourrait regrouper aussi des communes de la Glâne.

- M. Marcel-Jean Bischof : le bâtiment pour les locaux de l'administration communale est-il compris dans le concours ?
M. le Syndic : Non, c'est un projet séparé. Le Conseil communal souhaite réaliser les 2 chantiers en même temps et régler aussi la question de l'accueil extrascolaire.
- M. Christophe Kaempfer propose d'intégrer dans le concours l'aménagement du centre du village.
M. le Syndic : on prend note de la proposition.
- Mme Pascale Mottet remercie pour la présentation du projet. Elle exprime sa satisfaction que l'on prenne en compte le doublement de la halle de sport. Elle est favorable au projet CENTRA. Elle constate que les délais étant assez courts, ce sera un challenge pour les autorités de respecter le calendrier présenté. Elle demande si on a pris en compte la transformation du bâtiment de l'administration pour l'AES ?
M. le Syndic: le crédit comprendra aussi la transformation de l'actuel bâtiment scolaire. Le calendrier semble réaliste.
- M. Albert De Charrière : est-ce que le délai au 30 juin pour l'assemblée extraordinaire n'est pas un peu court ?
M. le Syndic : non car le Conseil communal a travaillé pendant l'année. Le projet du concours est déjà bien avancé. Après le 30 juin, si l'investissement est accepté, les autorités pourront aller de l'avant avec le concours.

La parole n'est plus demandée.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour la discussion. Il rappelle que dans l'objectif de la fusion, il y avait l'idée de se mettre ensemble pour réaliser de tels projets.

En référence avec les remarques émises, le Conseil communal prend note que la variante CENTRA convient et que le travail peut aller de l'avant dans ce sens.

Il remercie tous les membres de la commission ainsi que M. Ducrot pour ses conseils et son aide.

5. Divers

Informations du Conseil communal :

Giratoire à Ursy : celui-ci est toujours provisoire. Le Conseil communal a fait part à plusieurs reprises aux spécialistes et notamment au SPC de la dangerosité pour les usagers débouchant de la route de l'Eglise. En commun accord avec l'Office fédéral des routes (OFROU) et le SPC, un stop a été installé sur la route de Romont. Ce système est à l'essai durant 12 mois. Un bilan sera fait et s'il est positif, c'est cette solution qui sera définitivement retenue.

Internet à haut débit : une société sera en mesure de proposer un système. Un tous-ménage sera adressé pour invitation à une séance d'information.

Cabine téléphonique de Vauderens : celle-ci a été désaffectée et démontée en raison du très faible nombre d'appels (3 par année).

Mises à l'enquête : Il a été constaté, depuis quelque temps, plusieurs infractions au règlement des constructions et que certaines constructions ne sont pas conformes aux mises à l'enquête. Cette manière de procéder n'est pas correcte et le Conseil communal est contraint de serrer la vis. Si les gabarits ne sont pas conformes, une nouvelle mise à l'enquête est demandée. Si les constructions ne sont pas conformes aux plans déposés et cela sans en avertir la commune, les dossiers seront transmis immédiatement à la Préfecture pour dénonciation. C'est une question d'égalité de traitement, de correction et de respect envers les autres habitants et propriétaires qui sont, dans pour leur grande majorité, corrects.

Cabane de Vuarmarens : Il a été à nouveau constaté en fin de semaine passée que des utilisateurs de l'espace extérieur de la cabane ont laissé leurs déchets sur place. Ce procédé irrespectueux nécessitera de prendre des dispositions telles que pose d'une caméra et ceci avec l'autorisation de la préfecture. Merci d'en informer l'administration communale si quelqu'un constate de tels agissements.

Discussion :

- Mme Delphine Kulja informe qu'elle organise le pédibus pour la prochaine rentrée scolaire et souhaite savoir quand le chemin piétonnier qui relie la Route du Plattiez à la place de la salle communale sera

à nouveau ouvert ?

Le chemin sera utilisable pour la rentrée scolaire 2014/2015.

- M. Laurent Vaucher: Est-ce que le bâtiment à construire par l'entreprise Brodard ne va empiéter sur le chemin piétonnier ?

Le Conseil communal ne peut pas répondre à cette question pour le moment. Selon certaines informations le terrain a été vendu.

- Mme Marylou Sallin constate que le chemin sortant de la forêt en-dessus de la maison de M. Emile Deillon et qui permettait de rejoindre Esmonts est fermé. Les randonneurs ne peuvent plus passer ? Le Conseil communal va vérifier si une servitude est inscrite au Registre Foncier.

- M. Yvan Gachet revient sur le problème de sécurité à la « Route de Blessens » vers l'ancienne laiterie de Vauderens. M. Gachet demande que des travaux soient entrepris pour améliorer la sécurité de ce passage.

Le Conseil communal a déjà pris note de cette demande mais attendait la fin de la construction des immeubles pour analyser la situation.

- M. Albert De Charrière signale que la route qui va vers Prez-vers-Siviriez après les Roches se dégrade.

Il est pris note de cette remarque

- Mme Christelle Décoppet s'inquiète de la sécurité des enfants entre le village d'Esmonts et la route cantonale. Un trottoir est nécessaire.

M. le Syndic rappelle que l'ancienne commune de Vuarmarens avait prévu un montant pour la réalisation d'un cheminement piétonnier. Après nouvelle analyse, il paraît plus judicieux de créer ce chemin piétonnier de l'autre côté de la route. Actuellement, tous les propriétaires n'ont pas été contactés. Le dossier n'est pas oublié, toutefois il ne faut pas compter sur une réalisation avant 2015 ou 2016.

La parole n'est plus demandée.

Avant de conclure et au nom du Conseil communal, M. le Syndic remercie tout particulièrement M. Ducrot de s'être déplacé ce soir et de nous avoir fait part de ses conseils et de son expérience en matière de constructions scolaires. Il remercie les citoyennes et les citoyens présents d'avoir consacré cette soirée aux affaires communales. Il remercie aussi toutes les citoyennes et les citoyens qui sont actifs dans une commission ou qui assument une fonction pour notre commune. Un merci tout spécial est adressé à toutes les collaboratrices et les collaborateurs communaux pour leur travail, leur engagement et leur disponibilité.

Il adresse des remerciements chaleureux et sincères à ses collègues du Conseil communal pour leur disponibilité au profit de la cause publique. Il donne à tous rendez-vous le 30 juin pour l'assemblée communale extraordinaire et le 31 juillet pour la fête nationale.

M. le Syndic souhaite encore un bel été à tous et invite cordialement tous les participants à l'assemblée à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est close à 22h05.

Le Syndic
Philippe Conus

La Secrétaire
Marie-Hélène Butty